



SERVICE DE PROTECTION PARLEMENTAIRE
PARLIAMENTARY PROTECTIVE SERVICE
CANADA

ÉTATS FINANCIERS 2024 | 2025

POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2025



Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction	3
Rapport des auditeurs indépendants	4
État de la situation financière	7
État des résultats et de la situation financière nette	8
État de la variation de la dette nette	9
État des flux de trésorerie	10
Notes aux États financiers	11

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction du Service de protection parlementaire (SPP) est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des États financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, ainsi que de tous les renseignements qui s'y trouvent.

La direction a préparé ces États financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public en se fondant sur ses meilleures estimations et son jugement éclairé, s'il y a lieu, et en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers présentés dans les *Comptes publics du Canada* concordent avec les présents États financiers.

La direction tient à jour un système de gestion financière et a recourt à des pratiques de contrôle interne et de gestion conçus pour donner l'assurance raisonnable que les renseignements financiers sont fiables, que les biens sont protégés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de la réalisation des objectifs du SPP, et que les opérations sont menées en fonction des politiques en vigueur et des exigences législatives.

La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses États financiers par la voie de la sélection, de la formation et du perfectionnement minutieux d'employées qualifiées, de dispositions organisationnelles permettant la répartition appropriée des responsabilités, ainsi que de programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des directives, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble du SPP.

À la demande de la direction, ces États financiers ont fait l'objet d'un audit par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants mandatés par le SPP.



C/Supt. Mitch Monette O.3161

Mitch Monette
Directeur,
Service de protection parlementaire
OCT 03 2025

Au nom du Service de protection parlementaire,



Eric Savard
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Date : le 16 septembre 2025





KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1800-150, rue Elgin
Ottawa (ON) K2P 2P8
Canada
Téléphone 613 212 5764
Télécopieur 613 212 2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au président du Sénat, au président de la Chambre des communes et du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Service de protection parlementaire (« l'entité »), qui comprennent :

- L'état de la situation financière au 31 mars 2025
- L'état des résultats et de la situation financière nette pour l'exercice clos à cette date
- L'état de la variation de la dette nette pour l'exercice clos à cette date
- L'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- Ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de la situation financière nette, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 6

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.n.l./s.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 16 septembre 2025

État de la situation financière

Au 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Actifs financiers		
Sommes à recevoir du Trésor	8 434	6 934
Débiteurs (note 6)	630	2 140
Avances (note 7)	15	17
<i>Total des actifs financiers</i>	9 079	9 091
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	240	178
Stocks aux fins d'utilisation	3 924	3 029
Immobilisation corporelles (note 8)	10 614	9 999
<i>Total des actifs non financiers</i>	14 778	13 206
Total des actifs	23 857	22 297
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	8 676	13 334
Indemnités de vacances et congés compensatoires	8 152	7 803
Passifs éventuels	276	336
Avantages sociaux futurs des employées (note 5)	3 113	2 764
<i>Total des passifs</i>	20 217	24 237
Situation financière nette	3 640	(1 940)
Obligations contractuelles (note 9)		
Passif éventuel (note 10)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents États financiers.



État des résultats et de la situation financière nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	<i>Budget (note 11)</i>	2025	2024
Situation financière nette – début de l'exercice		(1 940)	2 292
Dépenses			
Fonctionnement			
Salaires et avantages sociaux	94 964	97 362	97 213
Services professionnels et spéciaux	5 001	4 990	5 030
Installations	4 740	4 289	4 072
Matériel informatique, matériel de bureau et Mobilier et agencements	3 490	2 333	2 494
Amortissement des immobilisations corporelles	1 812	1 812	1 588
Réparations et entretien	957	956	873
Locations	767	769	794
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 645	750	986
Transport et communications	536	536	446
Information	229	229	177
Autres	-	113	200
Perte nette sur la disposition d'immobilisations corporelles	-	-	2
Dépenses capitalisée dans les immobilisations Corporelles (note 8)	-	(1 374)	(1 734)
Total des dépenses	114 141	112 765	112 141
Revenus			
Recouvrement de coûts		1 446	1 260
Autres		145	203
Total des revenus		1 591	1 463
Coût de fonctionnement net		111 174	110 678
Financement et transferts			
Encaisse nette fournie par le Trésor		103 639	97 408
Variation de la somme à recevoir du Trésor		1 500	(1 710)
Services reçus gratuitement (note 13 (a))		11 625	10 741
Transfert d'autres ministères		(10)	7
Financement total et transferts		116 754	106 446
Coût net (excédent)		(5 580)	4 232
Situation financière nette – fin de l'exercice		3 640	(1 940)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents États financiers.



État de la variation de la dette nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2025	2024
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Dette nette – début de l'exercice	15 146	9 468
Coût de fonctionnement net après le financement et les transferts	(5 580)	4 232
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 8)	1 053	811
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 812)	(1 588)
Pertes sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(2)
Transfert d'immobilisations corporelles provenant d'autres Entités gouvernementales	-	2
Dépenses capitalisées dans les immobilisations corporelles (note 8)	1 374	1 734
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	615	957
Variation due aux stocks aux fins d'utilisation	895	419
Variation due aux charges payées d'avance	62	70
Augmentation (diminution) nette de la dette nette	(4 008)	5 678
Dette nette – fin de l'exercice	11 138	15 146
Composé de :		
Passifs financiers	20 217	24 237
Moins : actifs financiers	9 079	9 091
	11 138	15 146

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents États financiers.



État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2025	2024
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	111 174	110 678
Postes sans incidence sur la trésorerie		
Services reçus gratuitement (note 13 (a))	(11 625)	(10 741)
Dépenses capitalisées dans les immobilisations corporelles (note 8)	1 374	1 734
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	(1 812)	(1 588)
Pertes nettes sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(2)
Variations de l'État de la situation financière		
Augmentation (diminution) des débiteurs	(1 510)	828
Augmentation (diminution) des avances	(2)	6
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	62	70
Augmentation (diminution) des stocks	895	419
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	4 658	(1 557)
Diminution (augmentation) des passifs éventuels	60	(50)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et de congés compensatoires	(349)	(3 196)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs des employés	(349)	1
Transfert provenant d'autres entités gouvernementales	10	(7)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	102 586	96 595
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 053	811
Transfert d'immobilisations corporelles provenant d'autres entités gouvernementales	-	2
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement immobilisations	1 053	813
Encaisse nette fournie par le Trésor	103 639	97 408

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents États financiers.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Autorisations et objectifs

Le **Service de protection parlementaire (SPP)** est une institution autonome constituée le 23 juin 2015 par sanction royale en vertu de la sous-section 79.52 (1) de la *Loi sur le Parlement du Canada*. Le SPP réunit en une seule unité les anciens services de sécurité du Sénat et de la Chambre des communes.

Le SPP est dirigé par le directeur et relève du Sénat, de la Chambre des communes et de la Gendarmerie royale du Canada. Pour les questions stratégiques et administratives liées aux services de sécurité dans la Cité parlementaire, le SPP relève des présidentes du Sénat et de la Chambre des communes. Pour les questions opérationnelles, le directeur relève du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada.

Le SPP s'occupe de la sécurité physique dans toute la Cité parlementaire ainsi que sur les terrains de la Colline du Parlement. Le SPP joue un rôle de premier plan dans la protection des parlementaires, des employées et des visiteurs de la Cité parlementaire. Le SPP s'adapte à l'évolution des besoins et prend en charge les opérations de protection, la scanographie et le contrôle des accès, la protection du périmètre, la surveillance des alarmes, les communications opérationnelles ainsi que les cérémonies. Outre ces responsabilités, le SPP travaille de près avec divers partenaires pour coordonner les activités de sécurité et de sûreté dans l'ensemble de la Cité parlementaire. Parmi ses principaux partenaires se trouvent la Direction de la sécurité institutionnelle du Sénat, le Bureau du sergent d'armes et de la sécurité institutionnelle de la Chambre des communes, la Gendarmerie royale du Canada et le Service de police d'Ottawa.

Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables

(a) Présentation

Les présents États financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

(b) Autorisations parlementaires

Le SPP est financé au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au SPP ne correspond pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public puisque les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement sommaire entre les deux méthodes d'établissement de rapports.

(c) Encaisse nette fournie par le Trésor

Le SPP a pour cadre de fonctionnement le Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le SPP est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par le SPP sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le Trésor correspond à la différence entre toutes les entrées et les sorties de fonds, y compris les opérations avec des ministères fédéraux.

(d) Somme à recevoir du Trésor

La somme à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations et le moment où elle est débitée du Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le SPP a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(e) Débiteurs et avances

Les débiteurs et les avances sont comptabilisés comme étant des montants que l'on prévoit réaliser.

(f) Stocks aux fins d'utilisation

Les stocks aux fins d'utilisation comprennent les matières consommables, le matériel, les uniformes et les fournitures de bureau qui serviront ultérieurement. Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du coût moyen et selon la méthode du premier entré, premier sorti pour les autres articles.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(g) Immobilisations corporelles

Le SPP n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les montants liés aux actifs en développement sont transférés à la catégorie d'actifs appropriée au moment de l'achèvement et sont ensuite amortis. Les salaires et autres dépenses d'exploitation éligibles à la capitalisation d'un actif en développement sont ajoutés au coût de l'actif.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, comme suit :

Catégorie d'actif	Période d'amortissement
Matériel et infrastructure informatique	3 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Machinerie et équipement	5 à 7 ans
Véhicules	5 à 7 ans
Armes	15 ans
Autre équipement	5 à 10 ans

h) Avantages sociaux futurs des employés

i. Salaires, avantages sociaux et indemnités de vacances

Les salaires, les avantages sociaux et les indemnités de vacances sont passés en charges lorsque les droits sont acquis conformément aux conditions d'emploi. Le passif lié aux salaires et aux avantages sociaux est calculé selon les conditions d'emploi à partir des niveaux de rémunération à la fin de l'exercice et du nombre de jours impayés à la fin de l'exercice. Le passif lié aux indemnités de vacances est calculé selon les niveaux de rémunération en vigueur au 31 mars pour l'ensemble des vacances inutilisées. Les indemnités de vacances à payer à la cessation d'emploi représentent des obligations du SPP qui sont normalement financées par les autorisations parlementaires des exercices futurs.

Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

h) Avantages sociaux futurs des employées (suite)

ii. Indemnités de départ des employées

Les employées qui ont droit à des indemnités de départ prévues dans de leurs conventions collectives ou leurs conditions d'emploi les accumulent à mesure qu'ils/elles fournissent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation aux prestations ainsi accumulées est calculée à partir des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ de l'ensemble des employées du gouvernement.

iii. Prestations de retraite

Les employées admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Ce régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du SPP au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et représentent l'obligation totale du SPP relativement au régime de pension. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le SPP n'est pas tenu de verser des cotisations d'équilibre pour combler tout déficit actuariel du régime.

iv. Congé de maladie

Les employées du SPP peuvent accumuler des congés de maladie jusqu'à la cessation d'emploi. Les congés de maladie accumulés et non utilisés ne peuvent pas faire l'objet d'un paiement au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi et ne peuvent pas être utilisés comme vacances. Tous les congés de maladie constituent un avantage cumulatif sans droit acquis.

Ils sont comptabilisés comme un passif lorsqu'il est estimé que les congés de maladie devant être pris seront supérieurs aux allocations futures. Le coût des congés de maladie ainsi que la valeur actualisée de l'obligation sont établis selon une évaluation actuarielle. Les gains et pertes sont comptabilisés dans les résultats nets de la période au cours de laquelle ils se produisent.

(i) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou de ne pas se produire, et si une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes aux États financiers.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(j) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'année au cours de laquelle la transaction ou l'événement sous-jacent s'est produit, les obligations de rendement ont été remplies et les avantages économiques futurs sont mesurables et susceptibles d'être obtenus.

Les revenus proviennent de frais reliés à des événements précis durant lesquels le SPP doit assurer une sécurité accrue du personnel.

(k) Services reçus gratuitement

Les services reçus gratuitement de la part de ministères fédéraux pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(l) Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment où elles ont lieu.

(m) Incertitude liée à la mesure

Pour préparer les présents États financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit établir des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les États financiers. Au moment de la préparation de ses États financiers, la direction était convaincue que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables. Les principaux postes pour lesquels des estimations sont établies sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ des employées, le passif pour les avantages sociaux futurs des employées et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient grandement différer des estimations. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des rajustements deviennent nécessaires, ils sont comptabilisés dans les États financiers de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

(n) Instruments financiers

Initialement, les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, et ils sont ensuite comptabilisés selon leur coût ou leur coût amorti, sauf si la direction choisit de les reporter à leur juste valeur. La direction a choisi de ne comptabiliser aucun instrument à sa juste valeur.

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas inclus dans les présentes, car aucun des instruments financiers du SPP n'a besoin d'être réévalué.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

Le financement du SPP provient principalement d'autorisations parlementaires annuelles. Les postes dans l'État des résultats et de la situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été accordées dans des exercices précédents ou dans l'exercice en cours, ou qui le seront dans des exercices futurs. Par conséquent, les résultats nets du SPP diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction des autorisations parlementaires ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût net de fonctionnement et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Coût de fonctionnement net	111 174	110 678
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût net de fonctionnement, mais sans incidence sur les autorisations :</i>		
Services reçus gratuitement (note 13 (a))	(11 625)	(10 741)
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 812)	(1 588)
Pertes nettes sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(2)
Augmentation (diminution) des passifs éventuels	60	(50)
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs des employées	(349)	1
Remboursement de charges d'exercices précédents	19	55
Remboursement de dépenses de programmes	(9)	-
Autres revenus	1	-
Gain sur disposition d'immobilisations non corporelles	1	2
Augmentation (diminution) des indemnités de vacance et congés compensatoires	(349)	(3 196)
Dépenses capitalisées dans les immobilisations corporelles (note 8)	1 374	1 734
Utilisation des charges payées d'avance	(174)	(101)
Autres	2 714	(3 326)
	(5 607)	(17 212)
<i>Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût net de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Achats d'immobilisations corporelles	1 053	811
Augmentation des stocks	895	419
Charges payées d'avance	236	171
Autres	74	100
	2 258	1 501
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	107 825	94 967



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	103 130	91 984
Montants législatifs	11 939	10 501
	115 068	102 485
Moins:		
Inutilisés - fonctionnement	7 243	1 701
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	107 825	94 967

4. Crédoiteurs et charges à payer

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Créditeurs – entités externes	1 323	1 322
Créditeurs – entités du gouvernement fédéral	2 092	1 060
	3 415	2 382
Charges à payer	5 261	10 952
Total des crédoiteurs et des charges à payer	8 676	10 952



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux futurs des employées

(a) Indemnités de départ des employées

Le SPP verse des indemnités de départ à ses employées en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire au moment de la cessation d'emploi. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées. Les indemnités seront prélevées sur les autorisations futures. Le tableau suivant présente les renseignements sur les indemnités de départ au 31 mars.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Obligations au titre des indemnités de départ des employées – début de l'exercice	1 216	1 370
Changement au passif pour l'exercice	308	(141)
Prestations versées pendant l'exercice	(191)	(13)
Obligation au titre des indemnités de départ des employées – fin de l'exercice	1 333	1 216

(b) Indemnités de départ des employées

Le SPP offre à ses employées admissibles un congé de maladie d'un jour et quart (1¼) par mois civil. Les congés de maladie ne peuvent être utilisés que pour des congés payés au taux de salaire normal de l'employée lorsque celui/celle-ci est incapable d'exercer ses fonctions en raison d'une maladie ou d'une blessure. Les congés de maladie non utilisés s'accumulent pendant la période de service de l'employée et aucun paiement n'est dû aux employées en cas de cessation d'emploi pour les jours non utilisés. Les informations relatives aux indemnités de congé de maladie, calculées au 31 mars, sont les suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Obligations au titre des congés de maladie des employées – au début d'exercice	1 548	1 216
Charges pour l'exercice :		
Coût des services courants	225	218
Intérêts débiteurs	55	49
Gain actuariel	69	-
Avantages payés durant l'année	(117)	(114)
Obligation au titre des congés de maladie des employées – en fin d'exercice	1 780	1 548



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux futurs des employées (suite)

À la fin de l'exercice, une évaluation actuarielle de l'obligation au titre des congés de maladie des employées du SPP a été effectuée en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer l'obligation au titre des congés de maladie des employées sont les suivantes :

	2025	2024
Taux d'actualisation	2,93%	3,42%
Augmentation économique du barème de rémunération par exercice :		
2024	2,26%	2,26%
2025 et au-delà	2%	2%
Durée moyenne résiduelle d'activité des salarié-es actif-ves (en année)	8.69	8.7

6. Débiteurs

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Débiteurs – Entités du gouvernement fédéral	105	1 595
Débiteurs – Entités externes	525	545
Total des débiteurs	630	2 140

7. Avances

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Avances de salaire	15	17
Total des avances	15	17



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	Coût						Amortissement cumulé						Valeur comptable nette	
	Balance ouverture	Ajouts ⁽¹⁾	Aliénations et ajustements	Transferts d'actifs d'AMG	Transferts	Balance fermeture	Balance ouverture	Amortissement	Aliénations et ajustements	Transferts d'AMG	Autres	Balance fermeture	2025	2024
Actif en développement	3 186	1 304	-	-	(3 040)	1 450	-	-	-	-	-	-	1 450	3 186
Travaux en cours	465	1 048	-	-	(623)	890	-	-	-	-	-	-	890	465
Matériel et infrastructure informatiques	188	-	-	-	-	188	148	40	-	-	-	188	-	40
Logiciels	5 497	-	-	-	3 040	8 537	1 029	1 203	-	-	-	2 232	6 305	4 468
Machinerie et équipement	2 093	70	-	-	278	2 441	1 368	220	-	-	-	1 588	853	725
Véhicules	2 347	-	-	-	345	2 692	1 800	284	-	-	-	2 084	608	547
Autre équipement	185	5	-	-	-	190	37	28	-	-	-	65	125	148
Armes de défense	544	-	-	-	-	544	124	37	-	-	-	161	383	420
Total	14 505	2 427	-	-	-	16 932	4 506	1 812	-	-	-	6 318	10 614	9 999

(1) Au cours de l'année, le SPP a capitalisé 1 374\$ (2024 – 1 734\$) de dépenses salariales et d'exploitation dans des actifs en développement liés à de grands projets de technologie de l'information.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Obligations contractuelles

Par leur nature, les activités du SPP peuvent donner lieu à certaines obligations pluriannuelles importantes en vertu desquelles le SPP sera tenu d'effectuer des paiements futurs au moment où les biens seront reçus et les services seront rendus. Le SPP a estimé qu'il n'y a aucune obligation contractuelle significative qui doit être présentée dans ces États financiers.

10. Passif éventuel

En date du 31 mars 2025, des plaintes ou d'éventuelles plaintes visent le SPP, plus précisément une plainte d'un membre du personnel et deux autres plaintes de groupes d'employées. Ces plaintes ont été ou seront renvoyées à la Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral pour arbitrage. Au 31 mars 2025, ces trois plaintes ont été évaluées comme étant probables, et une estimation raisonnable de chaque plainte a été effectuée à partir de l'évaluation du/de la conseillère juridique et de la direction des détails de chacune. Au 31 mars 2025, un passif éventuel de 276 000 \$ a été comptabilisé (336 000 \$ au 31 mars 2024).

11. Chiffres du budget

En raison des différences entre les autorisations parlementaires et les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, les chiffres du budget ont été rajustés en fonction de la méthode de comptabilité utilisée pour la préparation des présents États financiers. La note 3 présente un rapprochement sommaire entre les méthodes d'établissement de rapports.

12. Prestations de retraite des employées

Les employées du SPP participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2% par année de service ouvrant droit à une pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec, et sont indexées en fonction de l'inflation.

Les employées et le SPP versent des cotisations au RPRFP. Le total des cotisations versées par le SPP, compris dans les charges de salaires et des avantages sociaux, s'élève à 7 657 357 \$ au 31 mars 2025 (6 217 797 \$ au 31 mars 2024).

La responsabilité du SPP en ce qui a trait au régime de retraite se limite aux cotisations qu'elle verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les États financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du RPRFP.

Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

13. Opérations entre apparentés

Selon le principe de propriété commune, le SPP est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le SPP effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités d'affaires normales.

(a) Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, le SPP a reçu gratuitement des services de la part de ministères et d'organismes du gouvernement fédéral. Ces services reçus gratuitement ont été inscrits comme suit dans l'État des résultats et de la situation financière nette du SPP :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Services publics et Approvisionnement Canada – installations	4 289	4 072
Secrétariat du Conseil du Trésor – part de l'employeur pour les primes d'assurance	7 336	6 669
Total des services reçus gratuitement	11 625	10 741

Le gouvernement du Canada a centralisé certaines de ses activités administratives à des fins d'efficience et d'exécution économique des programmes destinés au public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes de services communs qui fournissent gratuitement des services particuliers à tous les ministères et organismes du gouvernement fédéral. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie et d'émission des chèques fournis par Services publics et Approvisionnement Canada, ne figure pas à titre de charge dans l'État des résultats et de la situation financière nette du SPP.

(b) Autres opérations entre apparentés

Les charges inscrites ci-dessous comprennent les services reçus gratuitement tel qu'ils sont décrits à la section (a) de la présente note.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Charges – ministères et organismes du gouvernement fédéral	27 261	25 023
Recouvrements – ministères et organismes du gouvernement fédéral	1 446	1 260



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

14. Instruments financiers

Le SPP est exposé aux risques financiers suivants liés à ses instruments financiers :

a) Risque de crédit :

Le risque de crédit fait référence au risque que la contrepartie à un instrument financier cause une perte financière au SPP en ne s'acquittant pas d'une obligation. Le SPP est exposé au risque de crédit lié à ses comptes débiteurs et avances divulgués aux notes 6 et 7, qui proviennent principalement d'entités du gouvernement fédéral. La direction estime que ces soldes ne comportent pas de risque de crédit important.

b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité fait référence au risque que le SPP éprouve des difficultés à respecter ses obligations liées à ses passifs financiers. Le SPP reçoit des autorisations parlementaires annuelles. La direction gère le risque de liquidité en s'assurant que les dépenses annuelles totales respectent ces autorisations comme indiqué à la note 3(b).

c) Risque de marché :

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financé fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix. Le SPP n'est pas soumis à un risque de marché important puisqu'il ne détient pas d'investissements, de dettes ou de devises étrangères.

Les risques du SPP et le processus de gestion de ces risques n'ont pas changé de manière significative par rapport à l'année précédente.